

Mexique, RAU), s'est mis sérieusement au travail. De mars à septembre, il s'est réuni environ deux fois par semaine et a entrepris l'étude détaillée des règles qui devraient régir les missions d'observation militaires des Nations Unies. Le tout s'est déroulé dans un climat serein et presque sans polémiques.

Se basant sur un document canadien décrivant de façon détaillée une mission "modèle", sur un document américain et sur un document conjoint de l'URSS et de la Tchécoslovaquie, le groupe de travail a fait l'unanimité sur cinq des huit chapitres de l'étude sur les observateurs militaires. Les autres chapitres, traitant de questions plus épineuses se rapportant à l'institution, à la direction, au contrôle, au financement et au régime juridique des missions, sont demeurés en suspens; le groupe de travail tentera de les terminer au cours de ses réunions de 1970. Il espère aussi pouvoir commencer le plus tôt possible l'étude d'un second "modèle" traitant des forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Lors de sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution demandant au Comité spécial des 33 de continuer son travail et de soumettre à la vingt-cinquième session une étude complète sur les missions d'observation militaires des Nations Unies créées par le Conseil de sécurité, de même qu'un rapport indiquant les progrès de son travail sur d'autres "modèles" d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Droits de l'homme et questions sociales

Le Canada a joué un rôle actif dans le domaine des droits de l'homme en 1969, particulièrement à la Conférence internationale de la Croix-Rouge qui a eu lieu à Istanbul en septembre¹.

La Troisième Commission des Nations Unies a consacré la majeure partie de son temps, au cours de la vingt-quatrième session, à élaborer la Partie II (Objectifs) et la Partie III (Moyens et Méthodes) de la Déclaration sur le progrès social et le développement, le Préambule et la Partie I (Principes) ayant été adoptés à la vingt-troisième session. Le projet de déclaration, sous sa forme finale, aura une influence considérable sur l'élaboration de la stratégie internationale pour la deuxième Décennie du développement. Il devrait aussi être fort utile à tous les gouvernements, étant donné qu'il pose un certain nombre de principes fondamentaux concernant le progrès social et énonce divers moyens d'atteindre ce développement sans essayer d'établir un ordre général de priorités. Chaque gouvernement décide, selon sa propre situation, ce qui est le plus important pour son propre développement et progrès.

La Troisième Commission a également examiné les problèmes de la jeunesse et sa participation au développement national. Ces discussions se rattachaient en particulier à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et invitaient une participation accrue de la

¹ Cette question est traitée séparément à la page 5.